

BUREAU SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS VERBAL

Le dix décembre deux mille vingt, les membres du Bureau syndical de l'Établissement Public Territorial du Bassin Seine Grands Lacs, convoqué.e.s le vingt-sept novembre deux mille vingt, se sont réuni.e.s à 16h dans les locaux de l'EPTB Seine Grands Lacs sis 12, rue Villiot à Paris 12ème.

Étaient présents :

Au titre du Conseil de Paris,

En visio conférence :

Valérie MONTANDON

Sylvain RAIFAUD

EN présentiel :

François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis,

En présentiel

Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En visioconférence

Daniel GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En visioconférence

Jean-Michel VIART

Étaient absents excusés :

Célia BLAUDEL

Bélaïde BEDREDDINE

Chantal DURAND

Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

Madame Colombe BROSSEL à Monsieur François VAUGLIN

Monsieur Dan LERT à Monsieur Sylvain RAIFAUD

Madame Audrey PULVAR à Monsieur François VAUGLIN

Monsieur Daniel COURTES à Monsieur Frédéric MOLOSSI

Monsieur Denis LARGHERO à Mme Valérie MONTANDON

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 16h.

M. le Président reprend l'ordre du jour de la séance qui a été adressé à chaque élu.e, accompagné des rapports de présentation, projets de délibérations et pièces jointes pour chaque affaire, dans le délai de 10 jours francs conformément aux dispositions du règlement intérieur du syndicat mixte.

Délibération n° 2020-VISIO12/BS : Modalités de participation et du déroulement de la séance

Compte tenu du Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et considérant qu'il convient, dans ce contexte, d'assurer la continuité du fonctionnement de Seine Grands Lacs, il est proposé au Bureau syndical d'autoriser la tenue des instances délibérantes de l'EPTB par visioconférence, pour les élu.e.s qui en font la demande.

La solution technique retenue pour la tenue de cette séance à distance par le système KLOOD. Les modalités et codes de connexion ont été envoyées aux élu.e.s qui ont fait part de leur participation à distance.

Il est demandé au Bureau syndical d'approuver ces modalités.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n°2020-75/BS : Acquisitions foncières de La Bassée

Dans le cadre du projet de casier pilote de La Bassée, l'EPTB doit acquérir des terrains nécessaires à l'implantation des talus de digues et des ouvrages hydrauliques.

Cette délibération présente un certain nombre de transactions qu'il convient d'approuver, tout en autorisant le Président ou son représentant à délibérer favorablement sur ces transactions, qui seront assorties des frais d'acte notarié correspondants.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

Délibération n°2020-76/BS : Attribution d'une subvention à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « La Truite Morvandelle » en faveur de la manifestation « Lac Propre » à Pannecière

L'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) *La Truite Morvandelle* organise depuis 2015 une opération « Lac Propre » sur le lac de Pannecière, qui consiste en une opération de nettoyage avec une cinquantaine de bénévoles qui parcourent 26 kilomètres de berges sur 250 hectares.

Dès lors, dans la mesure où cette action en faveur de la protection des milieux aquatiques s'inscrit pleinement dans le prolongement des missions de l'EPTB, il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation de l'association et de lui octroyer, pour cette opération, une subvention de 2.000 €.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h25.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis